

ANNEXE - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) **LE GALL Christian**.....
agissant en qualité de **Directeur des Ventes**.....
déclare sur l'honneur en application de l'article 17-II du décret n°2005-1742,
que l'entreprise (Nom et adresse) **ORANGE FRANCE**.....
inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro **B 428 706 097**
(RCS Créteil)
n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 8 de
l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et en conséquence :

- a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation telles qu'elles résultent de l'article 8.4° de l'ordonnance visée ci-dessus,
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3 et -5, L 8251-1 et L 5221-8, L 8231-1 et L 8241-1 et 2 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions au code pénal ou au code général des impôts visées à l'article 8 de l'ordonnance.
- n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle en application du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Fait à Rennes
Le 22 octobre 2012

Signature